

**Votre Newsletter // N°39 // Avril 2020**

**COVID 19 : FICHES CONSEILS METIERS ET ACTUALISATION DU DOCUMENT UNIQUE**

Nous poursuivons notre mobilisation pour vous donner de l'information juridique et médicale afin de vous permettre de respecter vos obligations d'employeurs.

**1. Fiches conseils métiers et guides de bonnes pratiques**

Le Ministère du Travail poursuit ses publications à destination des employeurs sur les mesures à prendre pour préserver la santé des salariés. Les nouvelles fiches métiers élaborées par secteurs d'activités sont les suivantes :

**Agriculture, élevage et agroalimentaire**

Fiche « Travail dans le maraîchage »

Fiche « Travail circuit court - Amap - vente à la ferme »

Fiche « Chantiers de travaux agricoles »

**Commerce de détail, restauration, hôtellerie**

Fiche « Travail en drive »

Fiche « Réceptionniste ou veilleur de nuit »

**Propreté, réparation, maintenance**

Fiche « Agent de maintenance »

Fiche « Travail dans une station service »

**Autres services**

Fiche « Opérateur en centre d'appels »

Fiche « Agent funéraire »

**De nouveaux guides ont été élaborés :**

- guide des bonnes pratiques à destination des entreprises et des salariés du transport routier de marchandises et des prestations logistiques,

- guide des bonnes pratiques à destination des employeurs et salariés des entreprises de transports de fonds et de traitement de valeurs pour prévenir la propagation du virus.

Vous trouverez ces documents sur le site internet du Ministère du Travail. Nous vous invitons à le consulter régulièrement.

<https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/l-actualite-du-ministere/article/coronavirus-covid-19-fiches-conseils-metiers-pour-les-salaries-et-les>

## 2. Actualisation du document unique en lien avec le COVID 19

En cette période inédite, vous devez mettre à jour votre document unique d'évaluation des risques professionnels. En effet, ce document permettra de « réduire au maximum les risques de contagion sur le lieu de travail ou à l'occasion du travail par des mesures telles que des actions de prévention, des actions d'information ainsi que la mise en place de moyens adaptés, conformément aux instructions des pouvoirs publics ».

Pour vous accompagner dans l'actualisation de ce document, nous vous proposons un outil que nous avons entièrement actualisé pour tenir compte de la situation sanitaire. Vous le trouverez sur le portail adhérent du CMIST. Cet outil simple d'utilisation est largement diffusé depuis plusieurs années par les préventeurs de votre service de santé au travail. Ils ont pu vous le proposer par le passé. Si vous avez besoin d'une aide pour l'actualisation, n'hésitez pas à nous solliciter : un professionnel vous accompagnera sur simple sollicitation à l'adresse électronique (d.rieu@cmist.fr).

Prenez soin de vous, de vos familles et de vos collaborateurs.

Face au Coronavirus, il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage :



En vous remerciant,

Sylvie GARCIA,

Directrice du CMIST ALES LOZERE.



Sites officiels à consulter régulièrement :

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

<https://www.legifrance.gouv.fr/>

<https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/l-actualite-du-ministere/>



[www.cmist.fr](http://www.cmist.fr)

accueil@cmist.fr / 04 66 30 25 79

Cliquez ici si vous souhaitez vous désinscrire.